المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Pôle Support
Division des Achats
et Logistique
Service des achats

قطب الدعم
قسم الاقتناءات والتموين
مصلحة الاقتناءات

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°28/2019/DAL

- Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales -

Le **17 Juillet 2019 à 09H30**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **la réservation et l'achat de billets d'avion pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR).**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des Achats de la C.M.R sis à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix Mille DH (10 000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme annuelle **minimale** de **Trois Cent Mille DH TTC (300 000,00 DH TTC) et la somme annuelle maximale** de **Cinq Cent Mille DH TTC (500 000,00 DH TTC).**

L'estimation des frais de service moyens pondérés établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre Cent Six Dirhams et Trente Six Centimes TTC (406.36 DHTTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau du Chef du Service des Achats de la C.M.R à l'adresse précitée;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- sois déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013) et de l'article 139 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux **petites et moyennes entreprises nationales**. Aussi les concurrents concernés sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et l'article **13** du règlement de consultation.